

45 rue Amiral Salaün  
29470 PLOUGASTEL  
DAOULAS  
Tél 02.98.40.66.66  
accueil.saint.pierre@orange.fr

# Année

# 2020 / 2021



[eco29.st-jean.plougastel@enseignement-catholique.bzh](mailto:eco29.st-jean.plougastel@enseignement-catholique.bzh)

Site Internet : <http://ecole-stjean-plougastel.fr>

Rentrée des classes : Mardi 1er septembre 2020

A partir 8 h 40

Pas de garderie ce matin-là,

Listes affichées dans le hall

## Accueil - Administration

8h15 / 12h15 et 13h30 / 17h00

Du lundi au vendredi

(A partir du 25 août l'été ;

**Fermeture le vendredi 28 août à partir de 11h00)**

Accueil, secrétariat : Nadine ABILY

Comptabilité : Viviane GRALL

## Direction

Cécile PEDEL, directrice, est en décharge de direction : les jeudis et vendredis toute la journée. Elle se tient à votre disposition pour vous fournir tous renseignements à ces moments-là, ainsi que le soir après la classe.

# Horaires de la maternelle

<b>Matin : 8 h 40 / 11 h 55</b>	<b>Après-midi : 13 h 30 / 16 h 30</b>
---------------------------------	---------------------------------------

A **12 h 15**, les enfants qui ne sont pas partis, descendent à la cantine avec les enfants du deuxième service.

A **16 h 45**, les enfants étant toujours sur l'école sont amenés à la garderie par leur enseignante.



**Aucun enfant ne doit être laissé seul, sans surveillance après la classe.**

## Garderie

Horaire du matin : de 7h15 à 8h30


Horaire du soir : de 16h40 à 18h45

- ✓ Salle de motricité de Saint Jean
- ✓ Pour le confort des petits et leur sécurité, 4 personnes ont en charge la garderie.
- ✓ A 16h45, un goûter est offert aux enfants.
- ✓ Tous les enfants qui arrivent avant 8H30 vont automatiquement en garderie.
- ✓ En cas de retard, le soir après 18 h 45, une somme forfaitaire de 3 € est facturée.
- ✓ Vous pouvez utiliser les chèques CESU pour le règlement de la garderie. S'adresser au secrétariat.

**Règlement** : voir document règlement financier

## Cantine

Le réfectoire est situé à l'école Saint Pierre. La cuisine est réalisée sur place, du bio est régulièrement introduit dans les menus et la mention « fait maison » figurera sur les menus.

- ✓ 1<sup>er</sup> service pour les PS
- ✓ 2<sup>nd</sup> service pour les MS
- ✓ 3<sup>ème</sup> service pour les GS
- ✓ Service à table
- ✓ PS : Après le repas, certains sont couchés dans la salle de repos sous la surveillance d'une aide maternelle, les autres jouent sur la cour. A 13h30, ceux-ci sont couchés en classe.
- ✓  Il est impératif que tous les enfants soient inscrits pour **8H50 DERNIER DELAI**, afin de faciliter la tâche de la cuisine.
- ✓ Le réfectoire est un lieu de vie mais doit aussi être un lieu respecté par les enfants. La nourriture ne doit pas être jetée à terre, les enfants doivent se tenir correctement et respecter le personnel.

**Rappel** : Cantine et Garderie sont des services périscolaires.

Dans l'intérêt des enfants, il est bon d'éviter les journées trop longues.

**Règlement** : voir document règlement financier

## Service de Cars scolaires

Le matin et le soir, les enfants sont pris en charge par une aide-maternelle.  
Pour les inscriptions, s'adresser en mairie.

## Assurance scolaire : MUTUELLE SAINT-CHRISTOPHE ASSURANCES

L'école assure automatiquement tous les enfants inscrits. Ils sont couverts pour tout accident corporel pouvant survenir lors des activités scolaires et extra scolaires. Il reste à votre charge la souscription obligatoire d'une assurance responsabilité civile.

### Que faire en cas d'accident ?

Pendant les activités scolaires, l'établissement se charge de la déclaration. En dehors de ce cadre, effectuez votre déclaration sous 5 jours à :

MUTUELLE SAINT-CHRISTOPHE ASSURANCES Gestion  
des Sinistres Scolaires  
277 rue Saint Jacques  
75256 Paris Cedex 05  
Tél : 01 56 24 76 00

## Projet de l'année

Le projet de l'année 2020/2021 est « LA NATURE, L'ENVIRONNEMENT »

Activités, animations et sorties pédagogiques sont proposées tout au long de l'année.

## Réunions de classes

Les réunions de classes programmées fin septembre / début octobre sont importantes. Elles permettent de connaître la journée de l'enfant, les projets d'année de l'école et de classe.

## Photos de classes

Au 1<sup>er</sup> trimestre, en septembre, un photographe professionnel prend les classes en photo. Chaque enfant est pris aussi en photo individuelle.

Ceux qui le souhaitent pourront faire des photos de fratrie.

## Vie Scolaire

### Entrées :

**Aucun enfant ne doit rester seul dans un couloir ou sur la cour, ceci pour des raisons de sécurité.** La garderie fonctionne le matin de 7 h 15 à 8 h 40. Pour les parents qui accompagnent leurs enfants, ils attendent l'ouverture des classes à 8 heures 40.

**A la demande de l'Inspecteur de l'Education Nationale, tous les enfants doivent être en classe à 8h45**

### Sorties :

**Aucun enfant de maternelle ne peut quitter l'école sans être accompagné.** La liste des personnes autorisées doit être remplie dès le début d'année. Toute modification doit être signalée à l'enseignante par écrit.

### IMPORTANT

L'équipe éducative décline toute responsabilité pour tout incident survenant dans l'école, après la prise en charge de l'enfant par ses parents ou responsable. A l'heure de midi, les enseignantes sont uniquement responsables des enfants qui sont dans les classes. Les parents veillent à faire appliquer le règlement en vigueur quant à l'utilisation des jeux extérieurs.

## Gestion de la salle de Sieste :

L'accueil en salle de sieste est réservé aux enfants qui déjeunent à la cantine. Les autres élèves de petite section rejoignent leur classe à 13 h 30 pour s'y reposer, ceci pour le confort des petits déjà endormis.

## Goûter :

Le goûter est au libre choix de l'enfant et est constitué uniquement de produits simples. Il est pris en charge par l'école.

Pour les anniversaires fêtés à l'école, nous vous demandons d'apporter en classe des gâteaux (faits maison ou du commerce). Nous voulons éviter les sachets de bonbons.

➤ Allergie alimentaire : Signaler à l'enseignante. En cas d'allergie importante, un projet d'accueil individuel (PAI) doit être réalisé avec la direction et le médecin scolaire.

➤ Règlement pour la prise de médicaments :

Conformément aux textes de lois, aucun médicament ne peut être donné par l'enseignante sauf en cas de maladie invalidante. Un projet d'accueil individuel est alors élaboré en lien avec le médecin scolaire.

➤ Circulaires.

Elles sont distribuées dans des pochettes au nom de votre enfant, parfois expédiées sur votre messagerie.

➤ Affichage et site :

Plusieurs panneaux se trouvent dans le hall pour vous informer : menus, planning des activités mensuelles, articles de presse, A.P.E.L...,

Il y a aussi le site de Saint Jean. On peut y trouver informations, calendriers, animations, activités des classes...

Site Internet : <http://ecole-stjean-plougastel.fr>

➤ Vêtements, et autres accessoires :

Tout doit être impérativement marqué au nom de votre enfant : vêtements, cartables, sacs et "Doudous". Ceci afin d'éviter perte ou échange. Une caisse de vêtements égarés se trouve dans le hall.

➤ Sécurité



- La rue Amiral Salaün est à sens unique. Respectez le sens de la circulation dans l'intérêt de tous.
- Evitez de stationner sur les places « handicap » et pensez à ne pas vous garer devant les bateaux des riverains qui interpellent régulièrement la direction.
- Le stationnement devant et à l'intérieur de l'école est strictement interdit. Ce parking est uniquement à destination du personnel.

Le passage pompier se faisant par-là, il est important de le laisser toujours dégagé.



- **La porte principale de l'école** est pourvue d'un système d'ouverture électrique afin d'éviter les " fugues " éventuelles de nos petits ; nous vous demandons de rester vigilants et de **BIEN REFERMER LA PORTE APRÈS VOTRE PASSAGE.**

Nous faisons appel à votre vigilance pour ne laisser aucun enfant non accompagné quitter l'établissement.

### ➤ Utilisation des vélos

En raison des recommandations ministérielles, nous avons appliqué les mesures concernant le port du casque. Nous avons décidé en concertation avec toute l'équipe, que chaque enfant apportera son casque personnel le jour de surveillance de cour de son enseignante, ceci afin d'éviter la propagation des poux et de passer du temps à régler chaque casque à la taille de l'enfant... Des précisions complémentaires vous seront données à la rentrée.

Merci de votre compréhension.

## Association de Parents d'Elèves

Une équipe dynamique de parents proposent et organisent diverses manifestations festives ou produisant du bénéfice : goûter de Noël, accueil aux portes ouvertes, marché de Noël, foire à l'enfance, loto, boum d'Halloween...

Les bénéfices permettent l'achat de matériel, jeux de classe ou de cour, ou allègent les financements des sorties, des animations.

Voir document joint (dernière page)

## Fête des Fraises

Le deuxième dimanche de juin a lieu la Fête des Fraises, défilé folklorique et kermesse de nos 3 écoles privées. Avec le bénéfice, chaque année, nous achetons du matériel pédagogique, nous équipons l'école, nous embellissons les locaux.

## Vacances Scolaires 2020/2021

Vacances de TOUSSAINT	Du samedi 17 octobre 2020 au Lundi 2 novembre 2020 au matin
Vacances de NOEL	Du samedi 19 décembre 2020 au Lundi 4 janvier 2021 au matin
Vacances d'HIVER	Du samedi 20 février 2021 au Lundi 8 mars 2021 au matin
Vacances de PRINTEMPS	Du samedi 24 avril 2021 au Lundi 10 mai 2021 au matin
Pont de l'ascension	Du mercredi 12 mai 2021 au Lundi 17 mai 2021 au matin
Vacances d'ETE	Le mardi 6 juillet 2021

## Les classes à la rentrée 2020

<b>Enseignantes</b>	<b>Classes</b>
Toute petite section / petite section A	Marie Annick LE GALL / Cécile PEDEL
Toute petite section/petite section B	Cathy KERVELLA
Toute petite section / petite section Bilingue A	Suzanne L'HOSTIS
Toute petite section / Petite section Bilingue B	Anne-Cécile NICOLAS
Petite Section / Moyenne section A	Malou LE CORRE
Moyenne section B	Vanessa TRUBERT - DIREUR
Moyenne section bilingue	Laurence JESTIN
Grande section A	Sophie PAUL
Grande section B	Marie-Chantal ANGER-QUERE
Moyenne section / Grande section bilingue	Anne-Emmanuelle ARGOUARCH

Etant donné le contexte actuel et les inscriptions tardives, la répartition prévue pourra être modifiée durant l'été au besoin.



## **ADHERER à l'APEL, association de parents d'élèves,**

*Aujourd'hui de nombreuses familles adhèrent à l'APEL Saint Jean.*

*La cotisation 2019-2020 était de 17 € 10 par famille, comprenant en plus de l'adhésion le magazine bi mensuel « Famille Education », l'accès à une multitude de services, l'aide aux familles, etc...*

*L'APEL Saint Jean est composée de 20 membres bénévoles actuellement et très actifs.*

*Etre membre du CA APEL, c'est :*

- *Participer à la vie de l'école*
- *Etre un lien entre les familles et la direction*
- *Mettre ses compétences au service de l'école et des enfants*
- *Organiser des animations, des manifestations festives...*

*Grâce aux bénéfices des manifestations, les coûts des sorties ou animations pédagogiques sont diminués, des jeux, du matériel sont achetés....*

*Une assemblée générale sera organisée au 1<sup>er</sup> trimestre pour lancer tous les projets.*

***N'hésitez pas et rejoignez une équipe dynamique et sympathique***